

COMMUNE  
DE  
**SUNDHOUSE**



## ARRETE MUNICIPAL N° 69/2023

### RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 20 rue du canal.

Le Maire,

**Vu** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux d'extension du réseau électrique Aero-souterrain basse tension, sise 20 rue du canal à SUNDHOUSE, du 09 au 26 octobre 2023 inclus ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

### ARRETE

**Article 1** : La circulation sera limitée à 30 km et la chaussée sera rétrécit dans la rue du Canal, du 9 au 26 octobre pendant la durée des travaux ;

**Article 2** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

**Article 3** : La signalisation de chantier sera mise en place par la société TAMAS BTP 67, 17 rue Large, 67210 VALFF, responsable des travaux ;

**Article 4** : Le présent arrêté est valable pour toute la durée des travaux ;

**Article 5** : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marckolsheim
- M. Le Directeur de l'entreprise TAMAS BTP 67
- M. Le chef de l'Unité Territoriale de Sundhouse
- M. Le Président du SMICTOM de Scherwiller
- Affichage et site internet

Fait à SUNDHOUSE, le 21/09/2023

Le Maire,  
Mathieu KLOTZ

